

---

## Compte-rendu de la Commission Médico-Sociale - Vendredi 4 Octobre 2013-

---

### Etaients présents :

- V. Castelain (Pilote du groupe et déléguée Nationale FN-VIH)
- M. Deschaud (TEC COREVIH IDF-Nord)
- A-S Boussard (Coordinatrice COREVIH IDF-Nord)
- L. Desmurget (Groupe SOS)
- S. Gentil (ACT Paris Nord – Habitats et soins)
- E. Dagher (COPACI)
- Giovanna Rincon (Acceptess-T)
- L. Morisset (Assistante Sociale – Hôpital Simone Veil Eaubonne)

### Ordre du jour :

1. Retour sur la présentation des recommandations 2013 du groupe d'experts pour la prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH,
2. Présentation de l'activité de la permanence d'accès aux droits sociaux d'Act Up (E. Dagher),
3. Conception d'un court questionnaire destiné à recenser les attentes et besoins des Praticiens hospitaliers dans le cadre de l'élaboration d'un annuaire interactif,
4. Travail sur les critères, et modalités de prises de contact avec le secteur social.

Il est à noter que la question de créer, au sein de la commission, un sous groupe de travail dédié à l'élaboration de l'annuaire a été posée. Après échanges, l'idée n'a pas été retenue pour des questions d'efficacité. Les participants préfèrent accéder aux réunions de la commission sur l'élaboration de l'annuaire.

### **1. Retour sur la présentation des recommandations 2013 du groupe d'experts pour la prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH.**

Le jeudi 26 septembre 2013, le nouveau rapport Morlat a été présenté. La commission médico-sociale souhaite faire plusieurs remarques concernant ses nouvelles orientations :

- Les préconisations pour l'orientation médico-sociale des PVVIH sont décrites dans les chapitres « organisation des soins » et « conditions de vie pour un succès thérapeutique ». Il n'est pas noté de changements particuliers d'orientation par rapport au précédent rapport Yeni 2010.
- Concernant les COREVIHs abordés dans le chapitre « Organisation des soins », le nouveau rapport préconise une reconfiguration de leur organisation. Ainsi, il est demandé à ce que soit réfléchi une évolution des COREVIHs vers un rôle d'opérateur ainsi qu'un renouvellement de la forme de la représentation des associations au sein des COREVIHs.

### **2. Présentation de l'activité de la permanence d'accès aux droits sociaux d'Act Up (E. Dagher).**

E. Dagher a formulé le souhait de présenter l'activité de la permanence d'accès aux droits sociaux d'Act Up créée en 1998. Après une pause de quelques années, la permanence a repris son activité en mai 2013. Les objectifs de cette permanence sont d'offrir aux personnes séropositives un cadre de vie stable (notamment via l'attribution d'un logement) ainsi que de lutter contre les ruptures sociales.

Elle offre un accompagnement aux PVVIH pour les aider à suivre et à remplir leurs différentes demandes d'aides sociales, et d'allocations ainsi que pour les orienter dans leur démarche d'obtention de droits afin qu'ils puissent pleinement être insérés.. A titre d'exemple, elle fournit un soutien pour l'instruction des dossiers des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) comme la demande de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou de la carte d'Invalidité. Elle agit au sein d'un réseau, et contacte les différents acteurs impliqués dans les dossiers.

E. Dagher souhaite souligner des problèmes rencontrés actuellement par la permanence d'accès aux droits sociaux d'Act-Up :

- La RQTH et la carte d'invalidité semblent être incompatibles pour les MDPH. Demander la RQTH c'est reconnaître une capacité à travailler qui serait incompatible selon les MDPH avec une carte d'invalidité qui est obtenue quand le handicap est supérieur à 80%. Or, beaucoup de personnes séropositives éprouvent des difficultés à trouver une activité professionnelle qui leur permettrait de s'insérer dans la société et de lutter contre l'isolement, avec les incidences évidentes sur la qualité de vie et l'observance.
- En matière d'accès à un logement, les personnes au RSA ne peuvent pas être inscrites sur les listes des demandeurs, leurs ressources étant jugées largement insuffisantes pour accéder à un logement de droit commun. En outre, les bailleurs sociaux préfèrent les personnes qui travaillent, ce qui fait que les personnes percevant l'AAH ont actuellement beaucoup de difficultés pour accéder à un logement de droit commun par les dispositifs qui existent actuellement.

### **3. Conception d'un court questionnaire destiné à recenser les attentes et les besoins des praticiens hospitaliers dans le cadre de l'élaboration d'un annuaire interactif.**

La commission souhaite réaliser une enquête auprès des médecins. Les objectifs sont les suivants :

- Connaître leurs représentations du secteur médico-social,
- Evaluer leurs connaissances de ce dernier,
- Identifier leurs attentes et leurs besoins par rapport à la construction d'un annuaire.

Le projet de questionnaire ci-dessous a été élaboré par la commission :

- 1) Connaissez-vous des dispositifs d'hébergement médico-sociaux? Si oui .... lesquels ? (liste en appui de la question)
- 2) Est-il facile de renseigner un dossier médical d'admission pour un hébergement?
- 3) Rencontrez-vous des difficultés concernant la sortie des patients ? Si oui lesquelles ?
- 4) Pour la prise en charge sociale, orientez-vous le patient vers l'assistance sociale de l'Hôpital ?
- 5) Avez-vous besoin d'être informé des réponses faites aux demandes d'admission dans les établissements MS
- 6) La création d'un annuaire de type trajectoire vous semble-t-il pertinent pour orienter les personnes vers les dispositifs suivants (MAS, FAM, LAM, LHSS ...) ?
- 7) Si cet annuaire devait être créé, quelles seraient vos suggestions, vos attentes ?

Il est prévu lors de la prochaine séance de la commission de concevoir deux nouveaux questionnaires : un à destination des assistantes sociales, un à destination des patients.

Le but recherché est que l'annuaire élaboré par la commission soit construit au plus près des besoins et attentes des patients, des travailleurs sociaux et des médecins.

### **4. Travail sur les critères et modalités de prise de contact avec le secteur social.**

Lors des prochaines séances, il est prévu de travailler sur les critères à sélectionner pour construire cet annuaire ainsi que sur la méthode pour connaître les différents critères d'admission des patients au sein des établissements.